

PROPOSITION D'UNE ETUDE DE SOL

Proposition forfaitaire pour l'extension d'un pavillon : 3798 € TTC

Mission géotechnique de type G2 Phase AVP selon la norme NF P 94-500 de novembre 2013

Adresse du terrain

24 rue Docteur Calmette 94350 VILLIERS SUR MARNE
Parcelle n°82 – Section AX

Description du projet

La parcelle est actuellement occupée par un pavillon de type R+1+ combles sans sous-sol d'une emprise au sol d'environ 68 m² implanté en limite Est et Ouest de parcelle, où il est accolé à deux constructions existantes. Il est prévu la construction d'une extension de type R+1+ combles sans sous-sol d'une emprise au sol d'environ 28 m² implanté en limite Est et Ouest de parcelle et accolé à la façade Nord du pavillon existant ainsi qu'à une autre construction existante.

Documents communiqués

- Photographies de l'existant
- Schéma de principe de l'implantation de l'extension

Objectifs des études

Les objectifs de l'étude géotechnique sont de :

- ✚ déterminer le contexte géologique et hydrogéologique du site ;
- ✚ fournir les recommandations pour les fondations du projet ainsi que les sujétions de conception et d'exécution.

Il s'agit d'une mission de type étude géotechnique G2 AVP suivant la norme NF P 94-500.

Contenu de la prestation

Le prix forfaitaire indiqué comprend :

- La réalisation, en partie avant, de 1 sondage pressiométrique à 15 m avec 8 essais répartis ;
- La réalisation de 1 tarière descendue à 3 m ou au refus ;
- La réalisation, en partie avant, de 1 essais de pénétrations descendus à 6 m ou refus,
- La réalisation, en partie arrière et éventuellement à la machine démontable, de 2 essais de pénétrations descendus à 6 m ou refus,
- La réalisation de 1 fouille manuelle de reconnaissance des fondations du pavillon existant (limitées à 1.3 m de prof. pour des raisons de sécurité du personnel);
- La remise d'un rapport donnant les **recommandations pour les fondations du projet** et les sujétions de conception et d'exécution.

Notre mission ne comprend pas de reconnaissance des fondations du mitoyen au projet.

D'après le plan des carrières du département du Val-de-Marne (partie Est) au 1/20000eme, édité par l'I.G.C., le terrain ne se situe pas au droit d'anciennes carrières et en dehors de la zone de risque de dissolution de gypse. De plus, d'après le site www.georisques.gouv.fr, aucun mouvement de terrain n'a été répertorié dans un rayon de 500 m autour du terrain. Notre mission ne comprendra donc pas de recherche de vides, passages décomprimés et d'études de stabilité.

Conditions particulières

- **Validité** : Ces tarifs forfaitaires sont valables jusqu'à la fin de l'année 2022.
- **Condition de paiement** : Le règlement de l'étude devra être remis avec la commande et se fera par chèque ou virement bancaire. L'encaissement se fera uniquement après envoi du rapport d'étude.
- **Adresse de règlement** : Le règlement de l'étude devra être fait à l'ordre de la société **ESIRIS IDF-INFRA**.

Coordonnées bancaires :

Banque : CREDIT DU NORD
RIB : 30076 02277 11724000200 05
IBAN : FR76 3007 6022 7711 7240 0020 005
BIC : NORDFRPP

Plans et documents à fournir

Les éléments suivants doivent pouvoir nous être fournis afin de mener à bien notre mission :

- ✚ bon de commande joint complété et accompagné des documents demandés ;
- ✚ toute information sur d'éventuelles anomalies du sous-sol ou événement historique le concernant (ouvrage enterré, effondrement, source, zone de rétention d'eau ...) ;
- ✚ plan de situation précise du projet ;
- ✚ plan de masse du projet sur la parcelle ;
- ✚ plan topographique si disponible ;
- ✚ coupes et plans des niveaux ;
- ✚ vues des façades ;
- ✚ **plan des réseaux enterrés et aériens sur la parcelle,**
- ✚ zones imperméabilisées par le projet pour les études d'assainissement ;
- ✚ zone(s) d'implantation possible(s) de la filière d'assainissement et zone de sortie des eaux usées du pavillon, éventuels souhaits dans le type de filière d'assainissement.

Conditions diverses

Le client s'engage à fournir avec la commande, les plans complets de réseaux et de tout ouvrage souterrain sur la parcelle étudiée, (cette recherche n'entre pas dans notre proposition, s'agissant de servitudes et non de données géologiques). Notre assurance pour dégâts accidentels à ces ouvrages et réseaux ne peut intervenir qu'à cette condition. Dans le cas des réseaux d'électricité et/ou de gaz existants sur la parcelle étudiée, le client s'engage à mettre hors tension l'alimentation en électricité et à couper l'alimentation en gaz au niveau de l'entrée de la parcelle.

La non-fourniture des plans de ces ouvrages souterrains sera considérée comme l'information d'une absence de tels ouvrages dans la zone de projet. De plus, notre entreprise ne pourra être tenue responsable qu'en cas de casse d'un ouvrage préalablement identifié.

Notre proposition suppose que la commande vaudra de la part du client :

- Autorisation d'accès à un chenillard auto moteur.
- Autorisation d'effectuer des travaux de sondages.
- Accessibilité du terrain à un chenillard, défriché, exempt d'obstacles enterrés, non déstructurés. Les aménagements éventuels sont à la charge du client.

La remise en état des terrains à l'initial n'est pas incluse. Pour les puits, il est prévu le remblaiement au mieux avec les matériaux extraits, dès la fin de cette prestation.

Fait à Etrechy, le 04/01/2021

Le responsable du dossier
Matthieu LEIBBRANDT

BON DE COMMANDE ETUDE DE SOL

Je soussigné(e)..... certifie avoir lu et accepté les conditions commerciales jointes et référencées PA22 7196 indice a et confie au bureau d'études **ESIRIS IDF-INFRA** une étude géotechnique pour le projet d'extension d'une maison individuelle.

Adresse du site : 24 rue Docteur Calmette 94350 VILLIERS SUR MARNE
Parcelle n°82 – Section AX

Coordonnées architecte :

Coordonnées constructeur :

Conditions d'intervention :

Le client donne :

- l'autorisation d'effectuer les travaux de sondages sur le terrain cité ci-dessus,
- la **fourniture d'un point d'eau** lors de la réalisation des sondages,
- l'accès a une prise électrique pour la réalisation des fouilles,

Coordonnées de l'éventuelle personne à contacter avant intervention :

Précision particulière concernant l'accès (talus, portail, cadenas, bâtisse à démolir, ...) :

Conditions de la présente proposition :

La diffusion du rapport et de la facture se feront par voie électronique (exemplaire papier fourni sur demande).

Le montant de cette prestation, à régler à l'ordre d'**ESIRIS IDF-INFRA** est fixé à **3798.00 € T.T.C.**

Le règlement de l'étude se fera par chèque ou virement bancaire et devra être remis avec la commande.

Documents à fournir avec votre commande :

- Toute documentation portée à la connaissance du client concernant l'historique ou la géologie du site
- Plan de masse du projet
- Coupes du projet
- Plan topographique
- Sollicitations sur les fondations
- Plan des réseaux (*)**

(*) La non-fourniture des plans des ouvrages souterrains sera considérée comme l'information d'une absence de tels ouvrages dans la zone de projet. Notre entreprise ne pourra être tenue responsable qu'en cas de casse d'un ouvrage préalablement identifié (plan, traçage, ...).

Informations complémentaires :

.....
.....

Coordonnées du client payeur :	Date :
	Signature (précédée de la mention « bon pour accord ») :
Courriel :	